

Groupement de PME à l'export

Quelle cible ?

- au moins 2 entreprises dont les effectifs < 250 salariés

Pour quoi ?

- promouvoir la constitution de groupement de PME à l'export

Quel montant ?

- plafonné à 50% des dépenses éligibles réalisées pour la constitution du groupement, dans la limite de 20000€;

Pour financer :

- les prestations liées au montage du groupement

Plus d'info en ligne